

ARRETE N°2025 059

Autorisation de voirie : Valentin MEROU – Déménagement

Nous, Claude PORZIO, Maire de POURCIEUX,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la délibération du 9 décembre 2014 modifiée par la délibération du 1^{er} mars 2018 et la délibération du 30 novembre 2020 fixant la réglementation et la tarification de l'occupation du domaine public ;

Vu la demande du 8 décembre 2025 de M. Valentin MEROU, sollicitant l'autorisation de stationnement d'un camion de déménagement ;

CONSIDERANT que pour permettre le stationnement et assurer la sécurité des personnes chargées du déménagement, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation ;

ARRETE

Article 1 : dimanche 14 décembre 2025 de 8h à 18h, le stationnement d'un véhicule de déménagement sera autorisé au droit du n°11 rue de l'Eglise.

Article 2 : Le pétitionnaire devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des usagers. Il devra en particulier installer la signalisation réglementaire.

Article 3 : Dès la fin du déménagement, le pétitionnaire remettra la voie publique dans son état initial, aucun carton ou encombrant ne sera toléré. La présente autorisation est donnée à titre précaire et révocable, et sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Article 4 : La présente autorisation fera l'objet d'une redevance applicable au déménagement indiqué dans la demande, conformément à la délibération susvisée, et dont le montant sera éventuellement ajusté à la fin de l'occupation du domaine public.

Article 5 : Monsieur le Maire, l'entreprise ou la personne chargée des travaux, le bénéficiaire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Maximin.

Fait à Pourcieux, le 9 décembre 2025.

Le Maire,
Claude PORZIO



Affiché en Mairie, le 11 décembre 2025